

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 11 décembre 2024**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre le onze décembre à 20 h
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
4 décembre 2024

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - SCANZAROLI Jean-Luc - Jean-Marie MORLET - RISPINCELLE Josiane - Bruno MERLIN - Danièle ZOETEMELK LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : Céline DANET par Alain BRIAND - Carole BARRANGER par Lydie ZITOUNI - Célestin SALAMONE par Joëlle DUBREUIL

Absente excusée : Bérangère LONGUET

Secrétaire de séance : Joëlle DUBREUIL

2024-35 Demande de subvention ETAT- Exercice 2025

Madame le Maire expose que le projet de rénovation des abords de la cour salle ruelle aux loups est estimée selon devis à 38 000 € HT soit 45 600.00 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière « Toute subvention Etat » à hauteur de 80 % s'agissant de bâtiments communaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	30 400 €	80 %
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		7 600,00 €	20 %
Emprunt			
Total HT	38 000 €	38 000 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} juin 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte l'opération « remise en état de la cour située ruelle aux Loups pour un montant de 38 000 € HT soit 45 600.euros TTC ;
- approuve le plan de financement présenté et décide d'inscrire l'opération en investissement au budget 2025 ;
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat pour un taux de 80 % comme mentionné dans le plan de financement et à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée ;

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme à l'original

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 11 décembre 2024

Le Maire,
Aline MARIE MELLARE

Mis en ligne le :

16 DEC. 2024

